# Procédure

## TFE/mémoire/TDS (travail de synthèse) : Qui est concerné ?

Tous les étudiants qui doivent présenter un travail de recherche en rapport avec la personne humaine dans le cadre de la fin de leur **premier cycle** d'études supérieures.

## Documents à fournir au CE pour la soumission d’un TFE, mémoire, TDS (travail de synthèse)

* Demande d’avis CE (DACE)
* Document d’information et de consentement (DIC) correspondant au type de TFE
* Protocole + résumé
* Attestation d’assurance
* Documents destinés aux patients (questionnaires, …)
* **Vous pouvez vous référer au canevas DACE de l’hôpital Erasme**

## Suite réservée

L’avis favorable d’un CE à agrément partiel suffit pour les études monocentriques non interventionnelles et effectuées dans le cadre des activités exigées pour l’obtention du grade de bachelier (Travail de Fin d’Etudes ou TFE). Quant aux études rétrospectives (n’entrant donc pas dans le cadre de la loi de mai 2004), le CE du site sur lequel sera réalisée l’étude émettra « seul » son avis favorable.

Pour l’obtention du grade de Master, pour les études prospectives, interventionnelles, l’avis du CE Central et du CE local sont obligatoires et en aucun cas, l’étude ne pourra commencer sans l’approbation du CE Central.

Ne doivent plus être soumis au Comité d’Ethique : les enquêtes auprès des professionnels de la santé sur leurs pratiques, si ces enquêtes ne font pas appel aux données des dossiers médicaux ni référence à des patients individuels.

## Personnes de contact

1. Me Laetitia Salembier, [laetitia.salembier@hap.be](mailto:laetitia.salembier@hap.be), 065/413040 pour :

* Bachelier section paramédicale ou licencié
* Diététique
* Ergothérapie
* Kinésithérapie
* Logopédie
* Psychologie
* Assistant social

1. Me Amélia Dieu – Responsable ICANE, [amelia.dieu@hap.be](mailto:amelia.dieu@hap.be), 065/413307 pour :

* Bachelier infirmier en soins généraux
* Brevet d’infirmier hospitalier
* Master en sciences de santé publique
* Master en sciences infirmières

## Cette procédure n’est donc pas applicable

Aux médecins post-gradués qui soumettent un projet d'expérimentation clinique dans le cadre de leur travail de candidat spécialiste (DES) :

Procédure relative aux études interventionnelle, non-interventionnelle et académiques

# Validations - Approbations

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Nom, Prénom** |
| **Emetteur** | Tiana MINNE |
| **Rédacteur(s)** | Yasmina HANUISE |
| **Vérificateur(s)** | Dominique LOSSIGNOL |
| **Approbateur(s)** | Marc ANTOINE |